

L'affectation en voie professionnelle dans un lycée public après la 3^e

À PARIS, LA VOIE PROFESSIONNELLE C'EST :

- Plus de 100 formations préparant au diplôme de Bac professionnel au Brevet National des Métiers d'Art ou au CAP dans 47 établissements publics ;
- 16 familles de métiers en Bac professionnel.

Dans chaque formation :

- Une formation générale **adaptée aux spécificités professionnelles** ;
- Des temps d'enseignement professionnel pratiqués en atelier ;
- Plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (entre 12 et 14 semaines pour les deux années de CAP, 20 semaines pour les trois années de Bac Pro.) ;
- Un **accompagnement personnalisé pour réussir dans toutes les matières** et préparer un projet professionnel.

→ Une voie diplômante menant à une poursuite d'études ou à une insertion professionnelle immédiate

PASSPRO : UN DISPOSITIF POUR PRÉPARER MON PARCOURS PROFESSIONNEL

*Pas d'inquiétude !
Je suis aidé
et accompagné par mon
professeur principal
pour chaque étape
du dispositif.*



- Je **découvre des formations** et des **métiers** que je ne connais pas vraiment ;
- **J'exprime ma motivation** grâce à la « Lettre de motivation guidée » ;
- Je suis reçu par les professeurs des lycées professionnels pour une **visite de l'établissement/un entretien/un mini-stage** ;
- Je profite de ces moments pour voir **ce qui me plaît** et ainsi **faire mon choix**.
- L'équipe pédagogique que j'ai rencontrée s'appuie sur ma motivation pour émettre un avis. Si ce dernier est **favorable** je bénéficie d'un **bonus** pour mon affectation.

→ Plus d'informations sur [le portail académique](#) → [passpro](#)

L'accès à des formations de la voie professionnelle en apprentissage nécessite de faire des démarches auprès des CFA.

→ Plus d'informations sur : <https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2216>